



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Droit

de l'Université d'Artois

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Lille

Établissement déposant : Université d'Artois

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI150007734

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Douai.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence en *Droit* proposée par l'Université d'Artois vise à l'obtention des compétences traditionnellement attendues de ce diplôme, tant en droit privé qu'en droit public. Il s'agit d'une formation généraliste qui ne comporte qu'un seul parcours. Elle permet néanmoins une orientation progressive de l'étudiant, vers le droit privé ou le droit public, dès la deuxième année, à travers le choix des matières de travaux dirigés et de matières optionnelles.

La licence est centrée sur les savoirs fondamentaux et sur le maniement des méthodes propres au raisonnement juridique, indispensables pour accéder aux différents métiers du droit.

Conformément à la vocation d'un tel diplôme, la licence en *Droit* forme principalement les étudiants à la poursuite d'études en master de droit, à l'Université d'Artois ou dans d'autres universités.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence en *Droit* propose un projet pédagogique de qualité, répondant aux objectifs d'une telle licence. classique dans ses enseignements, elle offre une formation dans les principales branches du droit, en respectant l'équilibre droit privé-droit public inhérent à sa vocation généraliste. On retrouve le principe de spécialisation

progressive, notamment grâce au choix des matières de travaux dirigés en L2 et L3. Les compétences transversales sont bien enseignées et évaluées dans le cadre des travaux dirigés de méthodologie, en L1, puis dans les travaux dirigés disciplinaires en L2 et L3. En revanche, les compétences additionnelles occupent une place réduite : les enseignements existent, mais sont optionnels, à l'exception des langues (dont on peut toutefois regretter le faible poids en termes d'ECTS). Le dispositif d'acquisition des compétences préprofessionnelles est également limité, l'unité de construction du projet professionnel (UCPP) et le stage étant facultatifs. Les enseignements d'ouverture proposés (sciences économiques, sciences politiques, philosophie du droit, sociologie politique, problèmes du monde contemporain) restent, quant à eux, assez proches du domaine juridique ; à cet égard, on peut déplorer l'absence de véritables enseignements d'ouverture. Par ailleurs, si une enquête est réalisée auprès des étudiants de première année à partir des rendez-vous individuels menés par les enseignants référents, l'évaluation des enseignements n'est pas systématisée ; elle demeure au choix des enseignants.

La licence en *Droit* propose différents dispositifs d'aide à la réussite. Les étudiants sont suivis par des enseignants référents et plusieurs tutorats sont mis en place : tutorat d'accueil pour les primo-entrants assurés par des étudiants, tutorat d'accompagnement assuré par des enseignants pour les étudiants en difficulté, et tutorat d'intégration en L2 et L3 pour les étudiants issus d'autres formations (BTS, DUT, CPGE). Les réorientations et passerelles sont facilitées, tant pour les étudiants sortants (vers la licence *AES* ou la licence professionnelle *Métiers du droit*) que pour les étudiants entrants (notamment grâce à des conventions passées avec des lycées pour l'accueil des étudiants issus de BTS ou de CPGE). La mise en place de ces dispositifs semble avoir eu pour effet d'améliorer le taux de réussite en L1 (proche de 35 %, à l'exception de l'année 2009-2010). En revanche, le taux de réussite en L3 est, de façon étonnante, inférieur à celui de L2 ; cela s'explique sans doute par le nombre d'étudiants venant d'autres formations que la L2 de l'année précédente (une quarantaine) et invite peut-être à revoir les conditions d'entrée en L3 de ces étudiants ou à réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour leur permettre de réussir. Par ailleurs, la mobilité internationale reste faible puisque malgré des partenariats avec des universités européennes, canadiennes ou africaines, seulement neuf étudiants ont profité du dispositif depuis 2008. Quant à l'accueil d'étudiants étrangers, il est quasiment inexistant (un seul étudiant depuis 2008).

En tant que formation généraliste, la licence en *Droit* destine principalement les étudiants à une poursuite d'études en master. A l'issue de la licence, environ 88 % des étudiants s'inscrivent effectivement en M1. Sur ce point, il aurait été utile de connaître les masters auxquels se destinent les étudiants, locaux, régionaux ou nationaux. Des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle sont prévus, mais il est difficile d'en mesurer les effets sur l'insertion ou l'orientation en l'absence de données chiffrées. Le dossier ne fournit aucune indication quant à l'insertion professionnelle à l'issue de la licence ou au devenir des sortants non diplômés.

La composition de l'équipe de formation est décrite avec précision : 27 enseignants-chercheurs (dont 6 extérieurs), 20 enseignants, 7 ATER, 8 doctorants et 13 professionnels. Le pilotage est assuré par un directeur des études, un responsable d'année, des enseignants référents, un responsable des langues et un responsable C2i, mais le mode de fonctionnement de cette équipe n'est pas précisé. La mise en place d'un conseil de perfectionnement, associant des enseignants-chercheurs et des professionnels extérieurs, est en projet. Si cette initiative doit être fortement encouragée, on peut néanmoins regretter que la présence d'étudiants en son sein ne soit pas prévue.

- Points forts :
 - Enseignement et évaluation des compétences transversales.
 - Présence de nombreux dispositifs d'aide à la réussite (tutorats, enseignants référents, information, réorientation...).
 - Mise en place de passerelles pour les étudiants entrants (BTS, CPGE, DUT) et sortants (BTS, licence professionnelle).

- Points faibles :
 - Insuffisance des dispositifs d'acquisition des compétences additionnelles et préprofessionnelles.
 - Absence d'un véritable conseil de perfectionnement.
 - Absence d'une évaluation systématique des enseignements.
 - Insuffisance de la mobilité internationale.
 - Insuffisance du suivi des étudiants sortants, diplômés ou non, et de leur insertion professionnelle.
 - Absence de véritables enseignements d'ouverture.

- Recommandations pour l'établissement :

Il serait souhaitable de rendre obligatoire l'acquisition des compétences additionnelles et préprofessionnelles et de proposer aux étudiants de véritables enseignements d'ouverture. L'évaluation des enseignements pourrait être améliorée en étant organisée de manière plus systématique et anonyme. Il paraît utile de renforcer la mobilité

internationale et de mettre en place un suivi des étudiants sortants et de leur insertion professionnelle. Enfin, le pilotage de la formation gagnerait à être doté d'un véritable conseil de perfectionnement incluant les étudiants.



Observations de l'établissement



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Les rapports qui n'appellent pas d'observation :

Licences
S3LI150007723*
S3LI150007725
S3LI150007726
S3LI150007727
S3LI150007730
S3LI150007731
S3LI150007732
S3LI150007733
S3LI150007734
S3LI150007736
S3LI150007737
S3LI150007739
S3LI150007741

* erreurs factuelles relevées et envoyées précédemment

Le Président
FRANÇOIS MARGONIS
ARRAS BELLEVILLE DOUAI
LENS LIEVIN